

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Mardi 8 mai 2012, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Michel Amaudruz.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 avril 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 mai et mercredi 9 mai 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Maudet, maire. Quoi de plus agréable que de commencer par une communication légère, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux? Celle-ci pour vous signaler que ma collègue Esther Alder et moi-même avons exaucé un souhait émis depuis longtemps par de nombreux concitoyennes et concitoyens, à savoir rendre possibles des mariages en dehors de la mairie des Eaux-Vives. Ainsi, à compter de cette semaine, il est possible de vous marier, si d'aucuns sont intéressés, au Palais Eynard ou au parc des Eaux-Vives et peut-être dans d'autres lieux ensuite. Toutes les informations relatives à cette nouvelle possibilité se trouvent sur le site internet de la Ville de Genève. La Ville ne recule devant aucun sacrifice pour élargir ses prestations.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Le bureau a la tristesse de présenter ses condoléances à notre collègue, Salika Wenger, qui vient de perdre sa maman.

3. Hommage à M. Michel Chevrolet.

La présidente. Je prie maintenant l'assemblée de bien vouloir se lever; nous allons observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue M. Michel Chevrolet, décédé le 24 avril.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

La présidente. Je donne la parole à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente du Conseil municipal, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs qui

suivez les débats à la tribune du public ou sur TV Léman bleu, vous la famille de Michel Chevolet, vous ses 5000 amis sur le réseau Facebook.

L'annonce de la disparition subite de Michel Chevolet, le 24 avril 2012, a été un choc pour chacune et chacun d'entre nous. Elle nous a tous tétanisés. Les commissions parlementaires de ce Conseil qui siégeaient n'ont pu continuer leurs travaux, leurs membres sont rentrés chez eux ou ont rejoint leur groupe politique, hébétés et mesurant, à cet instant précis, le vide qui tout à coup se creusait. Ses amis se sont réunis pour partager, dans la solidarité de ce moment d'infinie tristesse, leurs sentiments et pour évoquer cet homme de communication à la sensibilité à fleur de peau et à la générosité reconnue de tous.

Comment imaginer que Michel ne siègera plus parmi nous? Comment concevoir que sa puissante stature ne se lèvera plus sur ces bancs pour nous communiquer, avec la passion qui le caractérisait et une gestuelle sans pareille, ses idées, ses convictions et la position du groupe démocrate-chrétien?

Je vous ai souvent observés, chers collègues, lorsque Michel prenait la parole dans cette enceinte – ordinairement si bruyante que tous les présidents et présidentes qui se suivent ont, par nature, de la peine à domestiquer – le silence se faisait aussitôt. Les oreilles se tendaient, les fronts se crispaient ou les sourires entendus se dessinaient selon le camp auquel on appartenait. Mais jamais d'indifférence ou de bavardages durant l'intervention de cette personnalité hors norme qui savait aussi bien occuper l'écran. Tout le monde attendait la phrase choc qui allait remuer les consciences ou la conclusion d'une démonstration qui ne restait jamais sans conséquence et qui pouvait enflammer ce parlement. Après avoir mis «le feu au lac» sur TV Léman bleu, Michel savait comment aller droit au but en politique, ce qui obligeait les uns et les autres à se positionner.

Derrière la facette du rieur, du blagueur, de l'homme éminemment attaché à la population de notre ville et de notre canton, il y avait une personnalité politique aux convictions démocrates-chrétiennes enracinées depuis le plus jeune âge. Il est président du parlement des jeunes de Meyrin à 16 ans, ses premières victoires sont de faire baisser le tarif de la piscine pour les moins de 18 ans et la création d'un bus nocturne pour revenir à Meyrin depuis le centre-ville, à l'origine des fameux Noctambus.

Sa position centriste, son souci d'harmonie, sa volonté d'amélioration des conditions de vie des citoyens, l'amènent à se présenter à 18 ans aux élections de sa commune. Il y est élu et préside, à 22 ans, le Conseil municipal de Meyrin. Sa trajectoire politique se poursuit au fil des ans en Ville de Genève où il est brillamment élu au Conseil municipal, avec les jeunes du parti qui avaient fait une campagne d'enfer. Plus tard à la Constituante, sous la bannière de «Genève avance» avec laquelle il peut s'investir en faveur d'une économie forte. En 2010, il est désigné pour être le candidat du Parti démocrate-chrétien au Conseil administra-

tif. Sa campagne électorale projette tout son groupe dans de nouvelles formes de communication des plus décoiffantes – Alain de Kalbermatten les évoquera tout à l’heure.

Non élu, il souhaitait se représenter lors des prochaines élections partielles dans l’espoir de la victoire de Pierre Maudet au Conseil d’Etat.

Je n’évoquerai pas ici sa carrière professionnelle tant elle a été performante. Michel – nous apprenait son père lors de ses obsèques vendredi passé – s’est amusé à la caméra et à jouer au journaliste dès l’âge de 6 ans. Rien d’étonnant qu’ensuite, adolescent, il participe au bulletin communal *Ensemble*, qu’il y crée son propre journal, le mensuel *Grain de sel*, qu’il lance Meyrin FM 106.2 avec ses amis de l’Association des jeunes de Meyrin, qu’il devienne pigiste au *Journal de Genève* et à *La Suisse*, journaliste à Radio Lac et à la Radio Suisse romande, qu’il représente sa profession comme président du Syndicat lémanique des journalistes. Il prendra plus tard, vous le savez, la tête de la rédaction de TV Léman bleu, coanimera le Morning de One FM avec Enzo et les filles. De retour en 2007 à Léman Bleu, il crée «Y a le feu au lac», l’émission qui fait jaser tout Genève. Il arrive à faire doubler l’audience de la chaîne qui périclitait. Il abandonne son poste de directeur pour voler de ses propres ailes en créant ComChevrolet, le 1^{er} janvier 2009, tout en reprenant la matinale de One FM.

Il venait de lancer un nouveau journal culturel *Go Out!* et nous étions invités, ce jeudi, à l’inauguration de sa nouvelle agence Revolution PRCO. Michel s’envolait vers le succès et était marqué par le destin dans la belle trajectoire de sa vie déjà si remplie où, à 39 ans, il avait vécu ce que d’autres passent de longues années à découvrir.

Voilà quinze jours que Michel nous a quittés, je ne souhaite pas amplifier l’émotion qui est la nôtre mais remercier toutes celles et ceux qui se sont exprimés avant moi et qui ont dit ou écrit tant de belles choses dans lesquelles nous pouvons tous nous retrouver. Sa maman Renata, si courageuse lors des obsèques et si fière de son Miguelito, son papa Pierre Chevrolet, sa sœur Mayla, Alexis Delmege son associé et ami de toujours, Stéphane Barbier-Mueller qu’il considérait comme son frère, l’abbé Claude Pauli qui nous a offert, vendredi en l’église de Saint-Joseph, cette cérémonie si chaleureuse et si empreinte d’authenticité.

Merci à Christophe Darbellay, le président du Parti démocrate-chrétien suisse, pour ses paroles chaleureuses lors des obsèques et ses anecdotes si personnelles évoquant une virée avec Michel dans la nuit genevoise. Merci à ses amis journalistes, pour leur portrait émouvant: Darius Rochebin à l’église, Pascal Décaillot dans *L’Illustré*, Ariane Dayer dans le *Matin Dimanche*, Giancarlo Mariani dans le *GHI*, Pierre Ruetschi dans la *Tribune de Genève*. Merci à Fabienne Gautier pour son hommage si touchant sur Yes FM et à tous les autres que j’ai oublié de citer qui sont ici dans cette salle: Didier Tischler, Olivier Francey, Marc Moulin, etc.

Merci à Sylvain Thévoz, pour son très beau texte sur le blog de la *Tribune de Genève*. Tu as parlé pour nous, cher Sylvain, pour tout ce Conseil municipal, avec la sensibilité et la profondeur qui te caractérisent, et nous t'en sommes très reconnaissants. Merci aux 5000 amis de Michel sur Facebook qui lui ont rendu hommage. Sacré Michel: il a réussi lors de notre campagne électorale à nous mettre sur Facebook. Nous, les seniors du groupe, et je ne peux plus m'en passer, tout comme de mon iPhone, acheté sous son impulsion.

L'amitié avec un grand «A», voilà ce que nous laisse Michel, que ce soit pour ses 5000 amis de Facebook ou pour chacun et chacune d'entre nous. «Michel Chevrolet est mort et ce n'est pas possible» a écrit Ariane Dayer dans le *Matin Dimanche* du 29 avril 2012, «parce qu'il est la vie.» Michel avait l'habitude de nous dire d'un ton désinvolte avec son grand rire, même quand on était fâché: «Je t'aime», il l'écrivait dans ses SMS, souvent, vous en avez sans doute reçu.

Je vous aime tous! Voilà le message que je souhaite vous transmettre au nom de Michel, merci de ne pas oublier et de garder dans votre esprit, si ce n'est dans votre cœur, le souvenir de celui qui fut pour tous et qui restera l'ami public N° 1. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je salue à la tribune du public la maman de Michel et je donne la parole à M. Alain de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Madame la présidente. Chers amis, cher Michel, vendredi, les Genevois sont venus aux Eaux-Vives témoigner de leur affection et sont venus exprimer leur amour pour toi qui auras marqué notre Ville, qui auras laissé l'empreinte d'un être généreux, optimiste et convivial. Parmi les plus connus, Darius Rochebin et Christophe Darbellay ont prononcé des mots tendres, plein d'affection et d'humour, et surtout ta maman qui a fait preuve d'une force incroyable. A la sortie, la population t'a rendu un ultime hommage par ses applaudissements nourris.

Moi, ancien président du Parti démocrate-chrétien Ville de Genève, j'aimerais apporter, devant ce Conseil municipal où tu as siégé, mon témoignage d'une aventure vécue ensemble avec Jean-Charles Lathion: la campagne électorale au Conseil administratif. Toi qui voyais toujours loin, tu avais lancé la machine en juillet 2010 en réunissant une équipe de proches et de fidèles prêts à t'aider. Les orientations se discutaient, la stratégie se préparait autour d'une bonne bouteille de rouge. Avec le soutien de ton parti, tu es allé à la rencontre d'une population que tu connaissais déjà fort bien et qui surtout te connaissait par Léman bleu. A chaque étape, je t'ai vu approcher le passant, séduire le sceptique, convaincre l'opposant. Nombreuses ont été les discussions et les rencontres. Bien sûr, tu étais

partout mais tu n'avais pas le temps de tout faire: tous tes rendez-vous annulés, je m'en souviens avec un certain sourire. Tes discours si forts, si riches, si émotifs et tellement improvisés, je m'en souviens également avec un certain sourire. Surtout, je me souviens de ces fous rires, de ces moments improbables qu'on ne vit que dans une campagne électorale, de notre défaite malgré nos victoires et du long chemin parcouru. Bref, je me souviens de toi. Je me souviens d'une puissance, d'une volonté de fer pour que Genève avance, qu'elle croit en elle. Tu voyais les choses en grand et tu avais raison: l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, le nouveau Musée d'ethnographie, l'extension du Musée d'art et d'histoire, Genève mérite ces projets.

Au-delà des considérations bureaucratiques, à savoir si tel PLQ était compatible avec un plan directeur cantonal, si telle construction répondait à telles normes, tu gardais toujours la grande image, autrement dit l'essentiel, celle qui fait de Genève une ville internationale. Cette façon de rêver l'aménagement, seul un amoureux pouvait le faire et toi tu aimais Genève. Tu ne supportais pas de la voir souffrir, enlaidie et endormie. Contre la léthargie tu proposais la vie nocturne dont tu as été l'un des rares défenseurs. En voyant le Moa sacrifié sur l'autel des règlements, tu es sorti de tes gonds pour lancer une incroyable mobilisation. Presse, politiques, officiels, tous ont manifesté leur soutien au droit de sortir. La population – je me souviens de ces 1500 jeunes dans les Rues-Basses en octobre 2010 – et même les représentants de l'Usine ont reconnu ton action. Qui défendra ce bastion nocturne désormais?

Aujourd'hui, nous vivons notre routine, les habitudes prennent le dessus. Nous siégeons dans cette salle sans toi, nous continuerons à débattre sans toi, à nous écharper sur les motions, les comptes, les PLQ, mais sans toi. Le Conseil a perdu un de ses membres, j'ai perdu un ami. «Puisque la mort est inévitable, oublions-la» écrit Stendhal. A mon avis, il se trompe car oublier, c'est enfouir et personne ne veut enfouir ton souvenir. Michel, je te dis adieu. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Jean-Marc Froidevaux, et M. François Lefort, député. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M^{me} Salika Wenger.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Merci, Madame la présidente. J'ai entendu bien des choses à propos de Michel. Effectivement, il était tout cela mais c'est trop peu. Faire exclusivement de lui un homme public et un homme politique me semble être trop peu de chose. Il était beaucoup plus que cela. Il était tout d'abord, ce que j'ai entendu le moins souvent, quelqu'un de blessé, quelqu'un qui

s'est battu, quelqu'un qui a eu mal, qu'on a énormément fait souffrir, et j'entends, depuis quelques jours, ceux qui ont porté les coups faire son éloge, éloge qu'il mérite évidemment mais qu'eux ne devraient pas faire. Je suis un peu choquée de voir et d'entendre autant d'hypocrisie. Car je sais que, parmi tous les éloges que j'ai entendus ou lus, certaines personnes sont très contentes que cette figure genevoise ait disparu.

J'aurais aimé, quand j'étais plus jeune, avoir le talent de Bossuet et être capable de faire une magnifique oraison funèbre. En fait non, je ne veux pas faire l'oraison funèbre de Michel, il n'en est pas question parce qu'il n'est pas mort! Mourir signifie disparaître et, pour moi, il n'a pas disparu. Il est en voyage, il est ailleurs, je ne l'ai pas vu mort et je n'ai pas voulu le voir mort! Je veux pouvoir, si c'est possible encore, le chercher dans la foule, essayer de réentendre son rire, je ne veux pas qu'on parle de mort, je ne veux pas qu'on parle de Michel au passé.

Michel, c'était ses souffrances, ses silences et ses amours. Pour le reste, certes c'était un homme public, mais pas au point de partager avec tous ce qui avait été le plus formateur et le plus difficile pour lui, c'est-à-dire la souffrance, l'immigration, l'intégration difficile, la revanche: Michel était tout cela. La colère, cette manière de traiter les gens aussi, de manière extrêmement brutale! Il n'était pas simplement un gentil petit garçon! Il n'était pas simplement quelqu'un qui riait! Il était un chef d'entreprise redoutable et ceux qui ont travaillé avec lui peuvent vous le dire. Je veux bien qu'on donne une image idyllique de Michel, mais non, il était un homme, il est un homme et il le restera! (*Applaudissements.*)

La présidente. Je salue à la tribune du public nos anciennes collègues, M^{mes} Renate Cornu et Ariane Arlotti. Je passe la parole à M. Alberto Velasco.

M. Alberto Velasco (S). Merci, Madame la présidente. C'est un moment très difficile pour moi, parce que Michel siégeait avec moi à la Constituante et maintenant, chaque fois que je viens dans la Vieille-Ville, il me manque cette voix qui me disait: «Eh Alberto, viens t'asseoir!» Il était toujours à la terrasse du Café de l'Hôtel-de-Ville avant les séances de la Constituante et celles du Conseil municipal. Je m'asseyais et on parlait notre langue commune qu'est l'espagnol. Il le parlait avec un accent argentin très marqué, c'était un plaisir pour moi d'entendre cet accent qui va me manquer énormément. Bien qu'il fût Genevois, il était aussi profondément Argentin.

C'était quelqu'un de très cordial et touchant mais, derrière son exubérance qu'on a connue ici, j'ai aussi découvert un être très sensible et qui avait été blessé. Je me souviens d'une soirée chez lui: nous discussions entre amis politiques et,

une fois tous les deux, il m'a montré toutes les photos de sa famille et il en avait presque les larmes aux yeux.

Il était excessivement généreux: un jour – vous savez que je soutiens un projet de jeunes et qu'il nous manque un financement – je me suis confié à lui et il m'a dit tout de suite qu'il allait m'aider. Il était d'ailleurs en train de m'aider pour ce projet et les jeunes le savaient. Il me manque beaucoup dans ce monde politique qui, parfois, est très dur et qui, bien souvent, manque de générosité. Lui avait cette générosité.

J'ai connu Michel dans une transition politique. Comme le disait M. Jean-Charles Lathion, c'est vrai que ses interventions ici étaient devenues très pertinentes. J'allais vers lui pour lui dire – car il manquait de confiance parfois – qu'il devenait très bon et qu'il devenait un homme politique très mature. La dernière intervention qu'il a faite à la Constituante était simplement excellente. C'est quelqu'un qui, politiquement, avait pris de l'envergure et se sentait bien au sein du Conseil municipal. Je crois qu'au sein de ce Conseil municipal, Michel – Miguelito, comme je l'appelais – avait acquis une certaine notoriété politique. Je tiens à dire, au nom du Parti socialiste, que Michel nous manquera, ainsi qu'à moi-même – c'était en effet le seul contact que j'avais avec ma culture et un lien avec l'Argentine, que j'aime beaucoup. Il me manque déjà beaucoup. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, comme vous tous, l'Union démocratique du centre est restée stupéfaite à la suite du décès brutal de Michel Chevrolet. Cela ne pouvait être autrement tant la séparation a été rapide, provoquant plus de surprise que de peine, plus d'incrédulité que de tristesse. Mais la réalité ne peut être longtemps ignorée: la stupeur passée, la peine et la tristesse nous ont envahis. Sa disparition laisse un grand vide tant sa personnalité était forte, tant son amour de la politique le poussait à être présent partout, à partager sa vie avec tous ses amis, à l'exposer parfois, à la médiatiser même, tant il aimait être aimé.

La plupart de mes collègues démocrates du centre ne connaissaient Michel Chevrolet que depuis le début de cette législature. Moi-même, je ne l'ai côtoyé d'assez près que depuis la campagne pour le Conseil administratif de l'an passé. Il n'en a pas fallu plus pour que je découvre rapidement que nous avions un point commun, celui de n'avoir aucune rancune envers quiconque. On pouvait se dire bien en face ce qu'on pensait l'un de l'autre, puis aller prendre un verre. La page était rapidement tournée, ce n'était pas un pardon hypocrite mais l'oubli sincère d'une dispute, parce qu'avec Michel Chevrolet une querelle ne suffisait pas pour se faire la gueule. Je ne suis pas le seul à l'avoir relevé. On ne pouvait pas ne pas être ami avec Michel Chevrolet, c'est le meilleur souvenir qu'il laissera à beau-

coup d'entre nous et il faut savoir rendre hommage à ce trait de caractère qui lui appartenait et qui était unanimement apprécié.

Chers collègues, il paraît que les cimetières sont remplis de gens indispensables. Cette maxime m'a toujours agacé. Tant que l'on trouve l'amour des siens, de sa famille, de ses amis, nous sommes tous indispensables. La disparition d'un parent ou d'un camarade laisse un vide irremplaçable et le temps ne cicatrise qu'à peine une blessure provoquée par la disparition d'un proche. Le temps ne la guérit même pas. Michel Chevrolet nous manquera, il manquera à sa famille qui l'aimait et qu'il aimait. Il manquera à ses amis, il manquera à son parti, il nous manquera à tous, comme beaucoup d'autres qui nous ont quittés, comme Soli Pardo, disparu cette année. Réunis dans cette enceinte pour partager avec vous ce moment d'émotion et d'hommage à Michel Chevrolet, nous, Union démocratique du centre, présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses amis, mais aussi à ses collègues démocrates-chrétiens qui ont perdu un très bon politicien qui a donné à son parti beaucoup de lui-même, de son temps et de ses efforts. Pour tout cela, pour le Parti démocrate-chrétien et pour beaucoup d'entre nous, Michel Chevrolet était indispensable. Qu'il repose en paix! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Chers collègues, chère Renata, chère Mayla, chers amis de Michel, il y a encore peu de temps, Michel me disait de prendre plus souvent la parole lors des séances du Conseil municipal. J'aurais aimé ne pas devoir la prendre lors de cette séance, mais je ne pouvais pas le laisser partir sans lui rendre ce dernier hommage. Depuis le départ soudain de Michel, tout le monde a parlé de l'homme privé et public qu'il était. Aujourd'hui, je souhaite lui rendre hommage différemment et, si vous me le permettez, je vais directement m'adresser à lui.

Cher Michel, voilà déjà deux semaines que tu nous as quittés comme tu as vécu: trop vite. Toi qui étais tellement friand d'information, il faut que je te raconte ce qu'il s'est passé depuis. Le lendemain de ton départ, Jo-Johnny rejoignait aussi les étoiles, il avait 93 ans, toi 39. Quelques jours après, c'était au tour de Malinge de nous quitter. J'imagine que là-haut, cela doit swinguer avec vous trois et que vous ne devez pas vous ennuyer. Michel, ton départ a fait la une dans toute la presse, tu as même fait la manchette du *Matin* et, partout, tes amis t'ont rendu hommage en disant quel ami formidable et quel homme politique tu étais.

Vendredi dernier a eu lieu ton enterrement, c'était une magnifique cérémonie dont je vais te raconter quelques détails qui t'auraient sûrement beaucoup plu et qui t'auraient bien fait rire. L'église était bondée, tout Genève était là pour te dire adieu. L'église débordait de fleurs, il n'y a décidément que toi pour avoir une couronne de la Garçonnière à côté de la couronne des autorités genevoises, sans parler de celle du Palais Mascotte et du Petit Palais. Les premiers rangs de

l'église étaient occupés par les autorités, ils étaient tous là, enfin presque. Ceux qui étaient là tenaient tellement à être au premier rang qu'ils étaient serrés comme des sardines. Trois huissiers accompagnaient toute cette délégation. M. Pagani est arrivé au dernier moment et n'a donc pas pu être au premier rang mais il n'a pas manqué d'être dans les premiers à quitter l'église, j'imagine qu'il devait avoir trop chaud. Tes amis d'enfance t'ont porté: quelle émotion de te voir arriver dans un cercueil. Tout d'un coup, ton départ devenait réel pour beaucoup d'entre nous. On lisait beaucoup de tristesse dans leur regard. On lisait aussi le regret que tu n'aies pas récemment observé un petit régime.

L'abbé Pauli a ouvert la cérémonie et a passé la parole à Darius Rochebin: je sais à quel point tu admirais Darius et comme tu aurais été heureux de tout ce qu'il a dit. Christophe Darbellay nous a émus aux larmes, il nous a raconté votre virée nocturne lors des élections municipales et, crois-moi, il n'est pas prêt d'oublier la folle soirée genevoise que tu lui as fait passer. Il a beaucoup aimé la fin au Palais Mascotte. Alexis, ton ami fidèle, nous a raconté quelques anecdotes. Il y en a tellement, vous avez partagé tant de moments ensemble. Il n'a pas manqué de t'égratigner un peu en racontant l'épisode qui t'avait valu le zapping de nombreuses chaînes de télévision lorsque tu demandais à une des personnes que tu interviewais de retirer ses lunettes de soleil de manière un peu taquine sans savoir que ton interlocuteur était aveugle. Après est venu le tour de ta maman et de ta sœur. Quelles femmes! Elles nous ont dit quel fils et quel frère tu avais été. Pour t'avoir bien connu, je sais à quel point tu tenais à elles et à quel point tu les aimais. Tu aurais été très fier d'elles.

Evidemment, nous avons aussi eu droit à un extrait de *My Way* que tu chantaient. Quelle émotion d'entendre ta voix. Même à ton enterrement tu t'es débrouillé pour te faire entendre. L'abbé Pauli a conclu la cérémonie, qui a quand même duré près de deux heures – oui, tu ne fais pas partie des personnes auxquelles on peut dire adieu en une heure – en rappelant que tu disais souvent «je t'aime» à tes amis, que nous devons apprendre à le dire plus souvent et que c'est ce qu'il fallait qu'on retienne de toi: ton amour pour les autres et pour les causes que tu défendais.

Puis, ton cercueil a rejoint le corbillard et c'est sous un tonnerre d'applaudissements que la voiture s'en est allée comme pour les grands hommes. Oui, Michel, tu étais un grand homme et tu vas terriblement nous manquer. Je t'aime, adieu Michel. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Michel Chevrolet était quelqu'un qu'on ne pouvait qu'apprécier. Il était boulimique de la vie, de l'amour, du travail, de la politique. C'était quelqu'un qui aimait être aimé et qui savait vraiment se faire apprécier. Le Mouvement citoyens genevois a eu, malheureusement, peu de temps pour

le connaître, mais j'ai eu l'avantage de le connaître personnellement il y a une dizaine d'années, sur un malentendu. A l'époque, je m'occupais de la sécurité des Fêtes de Genève et j'ai eu la maladresse de lui interdire l'accès à un certain lieu. Il était un peu vexé et a fait des pieds et des mains pour se faire comprendre, pour se faire reconnaître: je n'avais pas l'honneur de le connaître à ce moment-là.

Evidemment, nous nous sommes réconciliés, puisque, comme vous le savez tous, Michel avait un cœur gros comme ça et qu'il n'était pas fâché pour un malentendu. J'ai appris à le connaître durant ces années, la vie politique nous a rapprochés même si nous n'étions pas du même parti. Nous aimions prendre un verre, discuter de tout, de rien, de la politique, de la religion, de l'Argentine, etc. Je crois que tout un chacun, quelle que soit sa couleur politique, quelles que soient ses idées, savait apprécier en Michel sa générosité, sa gentillesse.

Oui, Michel a été blessé, oui, il avait des douleurs, nous en avons tous. Michel était un homme entier qui savait aussi aimer les gens. Aujourd'hui, nous devons tous lui dire adieu, nous ne le verrons plus et il est vrai que cette législature sera triste sans lui. Il aimait animer cette assemblée qui, parfois, s'endormait sur de longs discours. Quand Michel se levait pour nous parler d'un sujet, il réussissait à nous réveiller, nous motiver pour défendre nos idées politiques. C'était cela aussi Michel, c'était une énergie permanente.

Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps, en sortant d'une séance plénière, un soir, nous traînions un peu sur le chemin du retour, moi vers ma moto, lui vers son domicile. Il me disait combien il aimait les étoiles, il m'expliquait les étoiles dans le ciel. Aujourd'hui, j'espère qu'il y en a une qui brille pour lui! (*Applaudissements.*)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Michel, quand j'ai appris ton décès, je n'y ai simplement pas cru. Je t'avais écrit le jour même, je voulais t'appeler le lendemain. Comment toi, l'omniprésent, pouvais-tu simplement ne plus être là du jour au lendemain? On te cherchera encore, comme disait Salika Wenger, on se surprend à te chercher, sur Facebook bien sûr, sur les terrasses, partout. D'autres t'ont rendu hommage. Nous, les Verts nous te disons simplement adieu. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancienne présidente, M^{me} Alice Ecuillon. (*Applaudissements.*)

4. Questions orales.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse à M. le magistrat Rémy Pagani. Cet après-midi a eu lieu une séance organisée notamment par la Direction générale de la mobilité pour essayer de coordonner l'ensemble des projets, sur le canton de Genève, relatifs aux entrées en ville notamment par les pistes cyclables. C'est un enjeu d'aménagement. Il semble que l'ensemble des communes étaient représentées mais que la Ville de Genève a fait défaut. Pourrait-on comprendre pourquoi la Ville ne participe pas, en tant que protagoniste, à ce type de projet?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis très étonné d'apprendre cette nouvelle. Nous sommes associés de manière systématique à toutes les procédures, les mises en route et les coordinations. La volonté y est, alors je ne sais pas s'il y a eu un manque de coordination et d'adressage des courriers. J'ai eu l'occasion de faire un petit jeu avec le magistrat précédent, Laurent Moutinot, afin de savoir combien de temps mettaient les lettres depuis le bas de la rue de l'Hôtel-de-Ville jusqu'en haut de la rue: une lettre a mis quinze jours à nous arriver... Je crois donc que c'est un couac. Si j'en apprend plus, je vous en rendrai compte demain après-midi.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Dans le quartier de l'école de Contamines, les gens s'inquiètent beaucoup des personnages qui se baladent dans le préau, même pendant les heures scolaires et les récréations. Ils s'inquiètent également de la très faible hauteur des barrières, que les enfants enjambent allègrement pendant que les institutrices – plus ou moins chargées de surveiller les enfants pendant la classe – fument leur cigarette ou boivent leur tasse de café, sans trop s'en préoccuper, comme c'est l'usage, malheureusement, à Genève. Je pose la question à M. Rémy Pagani, à M. Pierre Maudet et éventuellement à M^{me} Esther Alder: qu'entendez-vous faire pour mieux surveiller les abords de cette école pendant les heures de classe et de récréation? Et avez-vous l'intention de surélever, ne serait-ce qu'un peu, les clôtures du préau, afin que les enfants ne s'égaillent pas pendant les récréations?

M. Pierre Maudet, maire. S'agissant de la surveillance des préaux, notamment de la présence de la police municipale qui est principalement déclenchée à la demande des enseignants ou des directeurs de l'établissement, je vérifierai demain, mais, à ma connaissance, nous n'avons pas reçu de plainte particulière du corps enseignant ou de la direction de l'établissement pour ce préau. Je le sais

d'autant mieux que nous avons reçu des plaintes par ailleurs pour d'autres établissements – ceci a été évoqué lors de la session précédente du Conseil municipal.

Si d'aventure il y a matière à faire intervenir la police municipale et à ce qu'elle patrouille davantage, celle-ci est disponible mais en fonction des sollicitations du corps enseignant. On ne peut pas placer en permanence des plantons ou des policiers municipaux aux abords des écoles, nous n'avons pas les effectifs suffisants. Mais je vous garantis que, si nécessaire, nous les faisons intervenir.

S'agissant maintenant des infrastructures du type «barrières» ou du dispositif qui vise non pas à empêcher les gens de rentrer dans le préau mais plutôt à garantir que les enfants restent au moment de la récréation dans un périmètre donné – je parle sous le contrôle de mon collègue – il y a des normes assez strictes qui existent en la matière. Si vous faites référence aux petites barrières vertes qui longent notamment le chemin sur le haut du parc des Contamines, elles sont effectivement relativement basses. Mais il faut bien considérer qu'il y a la barrière, le chemin et encore une barrière d'arbres. Le but était principalement, à l'époque, de préserver les enfants de la route qui est beaucoup plus loin. Mon collègue regardera si effectivement ces barrières respectent les normes légales; le cas échéant, nous interviendrons pour les faire rehausser si nécessaire. Je crois que, véritablement, le danger de voir les enfants passer par-dessus est relativement restreint. Quant au danger d'arriver sur la route, il est inexistant puisqu'une rangée d'arbres l'empêche.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno. Nous avons tous appris la fermeture du site de Merck Serono, qui implique la mise au chômage de 1250 employés. Les propos tenus par M^{me} Salerno, concernant les cols blancs, en ont choqué plus d'un. Ma question vise à savoir si ces propos engageaient le Conseil administratif ou s'ils reflétaient uniquement l'avis personnel de M^{me} Salerno. Auquel cas, nous aimerions qu'elle nous donne quelques explications sur ses propos.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au Conseil administratif en général et, probablement, au maire en particulier. Nous avons appris avec plaisir la récente transmutation de l'agglomération franco-valdo-genevoise en Grand Genève, nom choisi au terme d'une consultation qui ne laissait aux consultés que le choix parmi trois appellations aussi

enthousiasmantes les unes que les autres: GenevAgglo proposée sans doute par Ikea, Le Genevois proposé par un vieux radical et le Grand Genève. Ma question est donc triple: le Conseil administratif a-t-il été consulté sur le choix de la nouvelle appellation officielle de la région? Et, si oui, quel a été son choix? Deuxièmement, si la région doit désormais s'appeler Grand Genève, la Canton doit-il s'appeler Moyen Genève et la Ville Petit Genève? (*Rires.*) Troisièmement, le Conseil administratif, ou le maire, dont nous souhaitons qu'il reste le plus longtemps possible au Conseil administratif...

La présidente. Il vous reste dix secondes...

M. Pascal Holenweg. ... pourrait-il rappeler aux géniaux auteurs de la proposition retenue que Genève est un nom propre féminin et que si nous voulons mettre un adjectif qualificatif de grandeur devant, ce n'est pas Grand Genève qu'il faut choisir mais Grande Genève, évoquant quelque péripatéticienne des années 1930... (*Rires.*)

M. Pierre Maudet, maire. Pour répondre à votre première question, nous avons pris connaissance par voie de presse de cette appellation Grand Genève, qui semble être le résultat d'un sondage – et pas exactement d'un processus de consultation formelle – de l'ensemble des instances ou des organes constitutifs de cet espace qu'est la région. Nous avons pris connaissance de cela avec intérêt parce qu'effectivement la Ville de Genève est en train de devenir une agglomération, le Canton une région, et la question se pose de savoir comment on nomme, indépendamment de leur substance, ces différents organes.

Quant à la question de la taille et du genre de l'organe, je pense qu'il fera l'objet d'une discussion demain au Conseil administratif car, entre l'annonce de ce nom et les réunions du Conseil administratif, nous n'avons pas eu l'occasion de nous pencher plus sur le sujet. Pour revenir à un propos plus sérieux, ce qui est important pour le Conseil administratif – et mon collègue Pagani pourra en témoigner, puisque c'est lui qui nous représente dans la plupart de ces instances transfrontalières et notamment dans celle qui vise à développer le débat sur la région – c'est ce que l'on fait. C'est le contenu de ces espaces, pour le moment à géométrie variable, davantage que le nom qui nous importe.

Sur le féminin par rapport au masculin, je relève la pertinence et la sagacité de votre remarque et je ne doute pas que cela alimentera aussi nos discussions!

La présidente. Le conseiller administratif Rémy Pagani complète la réponse.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole juste après mon collègue Pierre Maudet pour vous dire qu'effectivement je suis le représentant de notre municipalité au sein du projet d'agglomération. Celui-ci représente beaucoup de choses, notamment une partie du financement de la passerelle qui est en train d'être montée à Sécheron, l'aide au financement et à la construction de la passerelle du pont du Mont-Blanc pour les vélos et les piétons, les trams. C'est toute une série de réflexions sur le cœur d'agglomération qu'est notre cité. Il y a eu un sondage tous azimuts pour trouver un nom à ce projet. On a eu une discussion, la semaine dernière, pour savoir s'il fallait accepter ou pas ce nom. Ces labels sont toujours discutables. Ainsi, je ne me souviens même plus du label qui a coûté...

M. Pierre Maudet, maire. Un Monde en soi.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Un Monde en soi, label qui a coûté extrêmement cher et qui a eu l'avenir qu'on lui connaît. Qui s'en souvient dans cette salle? Il s'agit chaque fois d'essayer de trouver des titres et des noms, comme d'ailleurs dans les textes littéraires, qui portent ou non le contenu. Je ne me suis pas opposé à l'appellation Grand Genève, j'ai déclaré qu'on pourrait vivre avec et je pense que vous pourrez aussi vivre avec.

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue Marc Dalphin. (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez tous du débat sur les transports publics, il y a peu. J'aimerais savoir où on en est concernant le respect des lois cantonales, sachant que ce fameux réseau des transports aurait dû être soumis à la commune, dans le respect de la loi sur le réseau des transports publics (L RTP) H 1 50 et de son règlement d'exécution. Monsieur Pagani, vous êtes le représentant du Conseil administratif au conseil d'administration des TPG: cette problématique a-t-elle été évoquée? Et, le cas échéant, comment faire pour que ce réseau soit enfin soumis, comme la loi le prévoit, aux communes concernées?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Sormanni, vous avez raison du point de vue juridique, sauf que, comme vous le savez, nous sommes une force de proposition et, humblement, nous ne sommes qu'une commune parmi tant d'autres. La Direction générale de la mobilité est quasiment seul

maître à bord – au nom du Conseil d'Etat, mais on se demande parfois si c'est bien au nom du Conseil d'Etat...

Je peux vous faire un état de la situation. Encore ce midi, nous avons eu une séance de la commission stratégique, à laquelle je participe au sein des Transports publics genevois. Il semble que, selon toutes les statistiques, les deux premiers mois de l'année ont été assez difficiles. Maintenant, chacun s'adapte à ce nouveau réseau, et il semblerait même qu'une majorité y trouverait son compte et verrait ses temps de transport raccourcis de manière très importante. Toutefois, au niveau de la moyenne du kilomètre voyageur, il est à 16,3 km. Il était à 16,5, il chute donc un peu, mais il y a bon espoir d'améliorer les performances du réseau.

Par ailleurs, j'ai pris l'initiative de mandater M. Kaufmann, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), pour analyser l'ensemble du réseau. J'ai donc informé les Transports publics genevois et le Conseil d'Etat de la volonté de la Ville de Genève de faire analyser la situation par un organe indépendant. J'ai reçu un premier rapport intermédiaire et j'attends le rapport final.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet, car c'est le Service des espaces verts qui s'occupe des pataugeoires. En l'occurrence, il s'agit de la pataugeoire du bois de la Bâtie. J'ai été surprise de voir qu'elle était actuellement en travaux alors que les pompes ont été entièrement remplacées au printemps 2010. On est en train de la transformer complètement et je voudrais savoir ce qui a motivé cette transformation aussi rapide et, accessoirement, savoir quand les travaux seront finis. Cela semble mal engagé alors que les beaux jours arrivent.

M. Pierre Maudet, maire. La question concernant les pataugeoires est assez épineuse. En réalité, les pataugeoires de notre ville ne sont, pour la plupart d'entre elles, quasiment plus aux normes européennes – qui prévoient de les exploiter en tant que places de jeu. Il y a l'application stricte des normes, qui devrait être la règle, et l'application avec un peu de bon sens. Il se trouve qu'un certain nombre de ces pataugeoires, en particulier celle du bois de la Bâtie, et de l'aveu même de mes services, représentent un vrai danger par rapport aux glissades potentielles et au fait de risquer de se taper la tête sur le sol notamment. C'est ce qui a motivé, à ma connaissance, la prise de décision d'une rénovation rapide et relativement superficielle. Les travaux ne devraient pas durer, sauf s'il y a matière à les faire durer. Mais, comme vous l'avez vous-même relevé, les pompes ont été refaites il y a peu de temps – pour des motifs de normes aussi, puisqu'il y avait des produits toxiques à proximité qu'il s'agissait de mettre à l'écart sous clé.

Je pourrai compléter ma réponse demain si j'ai de plus amples informations. Les travaux ne devraient, en tous les cas, pas durer trop longtemps. Ceci dit, nous

aurons sans doute, dans les mois à venir, l'occasion de saisir le Conseil municipal d'un crédit d'ensemble pour les pataugeoires à revoir. Dans la mesure où ces espaces sont très sollicités par la population durant l'été, ils méritent vraiment d'être remis à jour.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à M^{me} Alder ou à M. Pagani; j'ai un petit doute, je vous laisserai le soin de trancher. Cela concerne le square des Minoteries à Plainpalais, où, selon des habitants, le cheval de Troie qui trônait au milieu du square a disparu. J'imagine qu'il n'a pas disparu tout seul et ce serait l'occasion, au-delà du cas concret, de savoir comment ce type de déplacement est piloté, puisqu'on parle à tout va de concertation et de démocratie participative. Bref, je trouvais que c'était un bon exemple, puisque les habitants sont allés jusqu'à taper à la porte de différents conseillers municipaux pour trouver une réponse à cette question, qui aurait pu se régler à un humble niveau local.

La présidente. M^{me} la conseillère administrative Esther Alder vous répondra demain. La parole est à M^{me} Sarah Klopmann.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Kanaan, mais pourrait, par extension, concerner tous les départements. C'est au sujet des apéritifs, notamment ceux qui se donnent au Jardin botanique lorsqu'il y a des réceptions officielles. Lors des précédentes législatures, en tout cas pour le Jardin botanique, il n'y avait que des produits de saison et de la région, tels que du jus de pomme et pas, par exemple, de jus d'orange. Cela avait plusieurs avantages, notamment de faire connaître nos produits, d'encourager l'agriculture genevoise, et cela ne coûtait absolument pas plus cher. Cette pratique a malheureusement changé. J'aurais voulu savoir si cela était délibéré ou non et quand nous retournerons à la pratique précédente, puisque c'est ce Conseil municipal qui l'avait préalablement recommandée.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Il n'y a aucune instruction de changement de pratique sur les produits servis, mais nous allons vérifier, car les réceptions de la Ville sont organisées de manière centralisée par le Service des réceptions. Ce qui est sûr, c'est que le Conseil municipal a décidé de couper considérablement le budget dévolu aux réceptions. Ce n'est cependant pas une excuse pour renoncer aux produits biologiques ou régionaux. Il n'y a, en tous les cas, pas eu d'instruction provenant de mon département pour changer cette pratique. Vous aurez un complément de réponse demain.

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'adresse une question au Conseil administratif, à M^{me} Salerno ou à M. Pierre Maudet. Un membre du groupe d'Ensemble à gauche a, semble-t-il, déjà posé une question relative à ce sujet mais, comme cela m'a été mal transmis, je la repose. Eu égard aux deux ans et demi qu'il m'a fallu pour mettre la main sur certains documents, dont il a été question à la dernière séance, je voudrais savoir ce qui empêche aujourd'hui la mise à disposition du public et du Conseil municipal d'un recueil exhaustif de tous les règlements, règlements d'application et directives appliqués en Ville de Genève. Cela fait quatre ans que nous demandons ce recueil.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je répondrai au nom du Conseil administratif, car c'est une tâche qui n'incombe pas à mon département. J'avais déjà répondu à M. Schnebli, qui avait posé exactement la même question que vous à la dernière séance. C'est donc une tâche juridique qui incombe au Conseil administratif qui, par ailleurs, a d'autres dossiers et qui gère tout le contentieux personnel. Cela a pris du temps, mais il y avait beaucoup de matière et de confusions aussi. Les chantiers ont vraiment démarré à partir du moment où on a eu une base statutaire réglementaire parfaite et renégociée. En effet, de là découlent beaucoup de règlements qui, aujourd'hui – vous le savez, car vous connaissez les dispositions transitoires du statut – sont aussi en renégociation. C'est un immense travail qui repose sur...

La présidente. Dix secondes...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je m'arrête si vous voulez... C'est donc un travail qui repose sur les épaules de relativement peu de personnes – qui ont par ailleurs encore d'autres tâches importantes. Ce travail devrait se terminer à la fin de ce semestre, disons fin juillet ou début septembre. En principe, une mise à jour informatique de l'ensemble des dispositions auxquelles vous faisiez référence devrait être faite.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne sais pas si ma question s'adresse à M. Maudet ou à M. Pagani. Il s'agit de la dernière action qu'a entreprise Pro Vélo concernant les chantiers de la Ville de Genève et la continuité des itinéraires cyclables. Aucun effort apparent n'est fait pour assurer la continuité de ces itinéraires en cas de travaux. C'est d'autant plus important que les pistes cyclables sont aussi empruntées par des enfants sur le trajet de l'école et, quand ils se retrouvent devant une fin de piste cyclable, ils ne savent simplement pas où continuer et cela les met vraiment en danger, ainsi que tous les cyclistes qui uti-

lisent ces itinéraires. Que va donc entreprendre la Ville de Genève pour garantir la continuité de ces itinéraires lorsqu'il y a des travaux?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous le savez, la situation est extrêmement délicate, mais il y a de l'espoir! Je citerai l'exemple, tant décrié, du trottoir en encorbellement sur Saint-Jean, à côté de la voie de chemin de fer. Effectivement, il y a eu des problèmes avec les CFF qui ne voulaient pas nous laisser mettre des échafaudages sur leur terrain. Il a donc fallu détourner le passage des automobilistes pour laisser de la place au chantier et faire passer les vélos et les piétons de l'autre côté de la route. Cela nous a pris, au bas mot, trois mois pour essayer de trouver une solution. Différentes hypothèses ont été posées sur plan.

En l'occurrence, aucun chantier ne se ressemble, mais sachez que nous sommes très attentifs à cette problématique et que nous essayons de faire le maximum pour sécuriser le passage des piétons et des cyclistes – de manière ségréguée bien évidemment, pour que tout le monde ne se retrouve pas sur la même piste cyclable ou sur le même trottoir – et pour améliorer la situation.

M. Guy Dossan (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il semblerait que deux importants services de votre département se trouvent sans chef depuis un certain temps. Pourriez-vous m'expliquer ce qu'il en est, s'il y a des chances qu'ils aient un chef incessamment sous peu? Et si ce n'est pas le cas, au budget 2013, arriverez-vous en nous annonçant deux postes de moins, puisque ces services fonctionnent parfaitement sans chef de service?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je démens cette information. Il y a, en effet, des chefs dans ces deux services. C'est M. Macherel, ad interim pour le Service du génie civil, et M^{me} Charollais, ad interim pour le Service d'architecture. Ceci étant, Monsieur Dossan, nous sommes en pleine réflexion – cela dure un peu mais c'est nécessaire – avec le Service d'architecture, le Service des bâtiments et l'ensemble du personnel, pour faire en sorte soit d'améliorer le fonctionnement du statu quo avec deux services, soit carrément de fusionner ces deux services. Nous sommes en pleine discussion et je trouverais dommageable d'engager un cadre dans ces circonstances. Nous attendons d'avoir pris une décision, ce qui sera fait avant l'été.

Concernant le Service du génie civil, nous avons repourvu le poste de chef de service mais, malheureusement, l'essai ne fut pas concluant. Nous sommes à bout touchant pour un nouvel engagement et j'espère pouvoir, la semaine prochaine, désigner le futur responsable du Service du génie civil.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani ou à M^{me} Salerno. Cela concerne la villa au 8, avenue Godefroy aux Eaux-Vives. Cette villa a été acquise par la Ville de Genève et je crois savoir qu'il y a un locataire dans cette villa qui, d'après des habitants, aurait commencé des travaux importants. En savez-vous quelque chose et pouvez-vous m'informer?

La présidente. Il vous sera répondu demain. La parole est à M^{me} Natacha Buffet.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse soit à M. Pagani, puisqu'il avait engagé la Ville auprès de l'Association des sites Le Corbusier lorsqu'il était maire, soit à M. Kanaan, à vous de choisir. J'aurais aimé avoir un point de la situation, car je crois savoir qu'il s'est tenu, le 26 avril, une réunion dans le but d'inscrire l'œuvre architecturale de Le Corbusier au patrimoine mondial de l'Unesco. Je souhaiterais savoir si les choses se présentent de façon plutôt optimiste pour que cette fois on y parvienne, contrairement à l'année dernière. L'avis émis par la commission d'experts avait été relativement négatif, d'après ce qu'on peut lire sur le site de la Ville de Genève.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous l'avez relevé, Madame, lors de mon année de mairie, j'ai trouvé opportun de proposer à mes collègues d'adhérer à cette association qui défend bec et ongles le patrimoine que nous a laissé Le Corbusier. S'agissant du patrimoine au niveau des bâtiments, on en a un exemple phare avec l'immeuble Clarté aux Eaux-Vives et il y en a d'autres, à Bordeaux ou ailleurs, qui sont d'excellente facture. Mais Le Corbusier a aussi été celui qui a réfléchi à l'architecture au niveau urbain. Il a permis, et encore aujourd'hui, à de nombreux architectes de prendre exemple sur les concepts qu'il a posés, pour le bien de notre population, aujourd'hui majoritairement urbaine. Il était précurseur là encore.

Il y a une grande controverse à l'Unesco, à savoir: pourquoi choisir le Corbusier et pas d'autres architectes? Effectivement, il y a beaucoup de grands architectes qui pourraient régater, si j'ose dire. Il faut aussi définir quel type de bâtiment nous devons choisir et selon quelle caractéristique. Il y a eu un premier recalage au niveau de l'Unesco, mais nous espérons bien repartir et faire en sorte que le patrimoine de Le Corbusier, pour notre Ville, comme pour la Suisse et pour l'ensemble de la planète, soit inscrit au patrimoine mondial de l'humanité. C'est un de mes combats.

M. Jean-Paul Guisan (LR). Ma question s'adresse de nouveau à M. Pagani. Il y a une année, une conseillère municipale radicale vous avait posé une ques-

tion écrite QE-359 pour savoir ce qu'il en était de sept panneaux photovoltaïques achetés en même temps que les pavillons de la rade. Vous aviez répondu qu'une étude avait été menée pour trouver la meilleure façon de les poser, en tenant compte du fait qu'il fallait déplacer les pavillons, et de la modalité spécifique pour installer ces panneaux. Vous aviez dit qu'un appel d'offres allait être lancé puisque la solution avait été trouvée, et que ces panneaux pourraient être posés cette année avant l'été. Pouvez-vous confirmer que ces panneaux vont bien être posés avant cet été?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je n'oserais pas être impertinent en vous disant d'aller voir la réponse que j'ai donnée à cette question, qui figurait à l'ordre du jour d'avril, mais toujours est-il que je confirme ce que vous avez dit. A ma connaissance, ces panneaux solaires devraient être posés sur les pergolas des pavillons. Tout comme vous, j'attends avec impatience cette mise en place.

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Il s'agit de l'utilisation de l'espace dédié à l'art contemporain au rond-point de Plainpalais. Une question avait déjà été posée à ce sujet, car on s'étonnait de ce qu'il y avait dans ce lieu. Il nous avait été répondu que c'était de l'art contemporain. Aujourd'hui même, dans cet espace, il n'y a que des affiches avec des slogans contre l'économie de marché, contre l'économie libérale, contre notre société. J'ai de plus en plus de peine à comprendre le concept, mais peut-être allez-vous me l'expliquer. Je me demandais si on ne pouvait pas plutôt faire de cet endroit un lieu d'information pour la culture en Ville ou un petit espace de vente.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je ne lancerai pas un débat sur la qualité de l'exposition que vous avez vue au rond-point de Plainpalais, notamment parce que ce n'est pas du tout dans mes cordes – je suis modestement aux finances et au logement, et non à la culture et au sport comme mon collègue M. Kanaan. Je vous rappellerai, tout à fait prosaïquement, que cet espace a été loué avec un contrat de bail à loyer à une association qui effectivement expose. C'est de votre goût ou non. J'y suis passée et, effectivement, cela m'a pris un petit moment avant de comprendre le concept derrière cette présentation. De la même façon, il y a des dizaines d'années, les gens qui voyaient un tableau de Magritte avec une pipe et la légende «Ceci n'est pas une pipe» s'étonnaient, ceux qui voyaient *L'Urinoir* de Duchamp ne trouvaient pas cela artistique. Ni vous ni moi ne pouvons donc vraiment commenter cela.

Pour rester terre à terre, je dirai que l'association a un bail et que, sauf si cela touche des valeurs cardinales, on vivra plus ou moins bien avec ce qui sera exposé dans cette arcade.

M. Sylvain Thévoz (S). J'ai une question pour M. le maire Pierre Maudet. Dans le dernier *Vivre à Genève* est annoncé le festival Vision urbaine, le 27 mai prochain, en partenariat avec Procter & Gamble. J'ai été surpris de l'hommage rendu à cette société de manière assez appuyée: on lit que ce festival est rendu possible grâce à la participation de Procter & Gamble, dont le logo s'affiche avec le slogan «Au plus près de la vie». Je voulais donc savoir comment avait été choisi le sponsor de cet événement, si on avait sollicité toutes les entreprises ou si on avait choisi d'office cette entreprise. Enfin, s'agissant du coût financier, n'a-t-on pas, à la Ville, les moyens de s'occuper de petites manifestations comme celle-là sans faire appel à des privés?

M. Pierre Maudet, maire. Monsieur le conseiller municipal, cela me donne l'occasion de faire un peu de publicité pour ce festival que je vous recommande de suivre et qui a lieu le 27 mai sur la plaine de Plainpalais. Il rassemblera, en collaboration avec d'autres départements – en particulier celui de ma collègue Esther Alder – de nombreuses animations par et pour les jeunes, mais pas seulement. Ce sera aussi l'occasion de découvrir des phénomènes émergents dans le domaine des arts urbains. Ce festival est rendu possible, je vous remercie de le souligner, grâce à un partenariat avec Procter & Gamble. C'est une société avec laquelle nous travaillons passablement en Ville de Genève, notamment à travers les partenariats que nous nouons avec elle sur les crèches, dans le cadre d'éco-contrats, et on pourrait multiplier les exemples.

De la même façon que nous travaillons avec d'autres sociétés bien implantées à Genève, Procter est une société très bien implantée, avec un nombre d'employés extrêmement important. Elle a, je le dis au passage, remporté la palme du meilleur employeur de Suisse, vous l'avez sans doute lu dans la presse économique.

La Ville de Genève a évidemment des moyens, mais elle essaye d'être parcimonieuse avec l'usage de ses deniers publics et de développer le plus possible de partenariats. Lorsqu'un sponsoring ou un mécénat est envisageable, et que la société en question n'est pas active dans le domaine du tabac, du trafic d'armes ou d'autres, mais qu'elle est parfaitement respectable – de ce que l'on en sait, c'est le cas de Procter & Gamble – nous ne refusons pas de travailler avec elle. Dans le cas d'espèce, il se trouve que c'est une société qui s'intéresse aux aspects du développement de la vie urbaine. C'est aussi une société qui va réinjecter les éventuels bénéfices faits dans ce cadre à des associations qui militent à Genève en

faveur de l'enfance. De ce point de vue, j'appellerais cela une opération gagnant-gagnant et je me félicite que vous m'ayez donné l'opportunité de relever ici cet excellent partenariat. Je vous rappelle que le festival a lieu le 27 mai.

M^{me} Martine Sumi (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. J'ai fait partie du public privilégié qui, le 20 avril, a entendu les Virtuoses de Moscou, au Victoria Hall, dont l'étonnante Sarah Chang, et je n'entendrai plus jamais *Les Quatre Saisons* de la même manière. J'apprécie particulièrement ce lieu qu'est le Victoria Hall. C'est un bijou d'acoustique et c'est un beau cadre pour les concerts. Après ce concert, j'ai entendu beaucoup de remarques du public concernant l'état des chaises des musiciens. J'ai eu la chance d'y retourner le 1^{er} mai pour écouter, cette fois-ci, l'Orchestre du collège de Genève, tout à fait étonnant également.

La présidente. Cinq secondes...

M^{me} Martine Sumi. Quelqu'un était passé avec des ciseaux et avait coupé les fils, mais je m'inquiète quand même de l'état des chaises. Quand est-ce que vous allez nous présenter un projet pour changer les chaises des musiciens?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous donne entièrement raison: le fait de couper les fils ne suffira pas – c'est une première étape mais largement insuffisante! – je m'engage à vous proposer une solution au problème dans un délai aussi bref que possible.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse aux conseillers administratifs, plus particulièrement à M. Rémy Pagani ou à M. Pierre Maudet. Depuis plusieurs mois, des barrières métalliques et un panneau mentionnant des travaux se trouvent à l'avenue Henry-Dunant, plus précisément entre l'église du Sacré-Cœur et la rue Bovy-Lysberg, sur la troisième présélection, celle de gauche. Or, il semble que les travaux soient terminés depuis fort longtemps. La Ville de Genève ne pourrait-elle pas intervenir auprès des autorités cantonales – je pense à la Direction générale de la mobilité – pour que ces objets métalliques soient retirés du domaine public? Ainsi, les automobilistes pourront de nouveau tourner à gauche à la place du Cirque et s'engager dans le boulevard Saint-Georges pour rejoindre le quartier de la Jonction ou le Petit-Lancy, sans faire tout un gymkhana dans le quartier des banques.

La présidente. Le conseiller administratif vous répondra demain. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. le maire Pierre Maudet. Il y a de nombreux cas, ces dernières semaines, de citoyens qui ayant exercé leurs droits démocratiques sur le domaine public, reçoivent des lettres recommandées de votre administration, plus précisément du Service de la sécurité et des espaces publics – je vous les donnerai tout à l'heure. On les y menace d'amendes allant jusqu'à 60 000 francs pour distribution non autorisée de nourriture, distribution de tracts sur le domaine public et tenue de stands non autorisée. Parallèlement à cela, vous avez introduit un système «Policlic» qui empêche tous ceux qui n'appartiennent pas à un parti politique...

La présidente. Dix secondes...

M. Tobias Schnebli. ...de tenir des stands et qui exclut des droits démocratiques 90% du domaine public. Y a-t-il vraiment, d'après vous, un problème d'ordre public en ville de Genève? Y a-t-il trop d'exercice des droits démocratiques? Etes-vous prêt à revenir sur cette dérive sécuritaire mise en œuvre par vos services?

La présidente. Votre temps de parole est écoulé. M. le maire Pierre Maudet vous répond.

M. Pierre Maudet, maire. En général, les questions se terminent par un point d'interrogation, sinon il existe des interpellations ou des motions... Dans le cas d'espèce, Monsieur le conseiller municipal, rien n'a changé, si ce n'est que nous avons encore facilité la tâche – vous l'avez mentionné, mais ayez l'honnêteté intellectuelle d'aller au bout du raisonnement – des partis, syndicats et groupes. Ceux-ci s'inscrivent à travers une application sur internet qui permet de réserver directement les emplacements. Il n'y a donc plus aucune entrave, aujourd'hui, à ce que la population, respectivement des groupes organisés, s'installent sur le domaine public, à condition qu'ils réservent l'espace. On évite ainsi qu'il y ait plusieurs groupes le même jour, au même endroit, au même moment. De plus, ils le font de façon totalement gratuite: la demande d'exonération part immédiatement.

On a donc tenu compte, contrairement à ce que vous prétendez, des demandes initiales du Conseil municipal. Avant de prendre connaissance de ces tonnes de courrier qui auraient été envoyées, je rappelle que, lorsqu'on constate une infraction, on adresse un avertissement et qu'en cas de non-respect de cet avertissement une amende est fixée par la loi qui va de 100 à 60 000 francs. Bien évidemment, celle-ci est proportionnée et démarre à 100 francs. Je vous mets au défi de me citer un groupe qui aurait reçu 60 000 francs d'amende pour la distribution de tracts non autorisée sur la voie publique.

Je rappelle aussi que, si vous ne voulez pas vous compliquer la vie, Monsieur le conseiller municipal, si vous n'installez pas de stand, mais que vous restez debout et que vous distribuez du matériel ou que vous récoltez des signatures, vous pouvez le faire absolument sans autorisation. Ceci est parfaitement respecté par mes services. Je vous souhaite donc de consacrer votre énergie à des causes un peu plus élevées et de ne pas vous montrer si tatillon.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse, je crois, à M. Maudet. Quelle est la politique du Conseil administratif en matière d'information dans le cadre des abattages d'arbres? Il y a des zones entières où les arbres disparaissent assez rapidement. J'ai eu des contacts avec des organismes privés qui s'occupent de la protection de l'environnement et de la défense de la nature. Ils sont très inquiets de ne pas être informés sur les interventions des services municipaux ou du Canton sur ces abattages systématiques d'arbres. Quelle est donc la politique d'information du Conseil administratif en la matière? Il me semble que les citoyens attentifs aux belles choses de la nature doivent être renseignés assez tôt afin qu'ils puissent accuser le coup.

M. Pierre Maudet, maire. Vous soulevez, Monsieur le conseiller municipal, une problématique importante qui a été, de mon point de vue, trop négligée dans le passé. Sur les 40 000 arbres de la Ville de Genève, en 2011 nous avons procédé, sur le domaine public – je ne parle pas des arbres se trouvant sur les parcelles privées – à l'abattage d'environ 300 arbres, c'est-à-dire moins de 1%. Voilà l'occasion de tordre le cou à une légende urbaine sur des abattages en masse. Je parle ici uniquement des abattages qui sont le fait du Service des espaces verts. Un certain nombre d'autres abattages, je l'avais déploré à l'occasion de questions posées ici, ont eu lieu en raison de dispositions prises au niveau fédéral par les CFF, ou sur des parcelles privées.

S'agissant des 40 000 arbres dépendant directement de la Ville de Genève, j'ai demandé qu'il y ait une communication systématique à travers le site internet de la Ville et sur place, tout le monde n'ayant pas accès à l'internet. Vous

pouvez constater qu'aujourd'hui nous procédons à des abattages, repoussés à de nombreuses reprises, sur la rue de la Croix-Rouge. Ainsi, en amont et en aval, sur les deux portions de trottoir, se trouvent des panneaux annonçant à l'avance – si possible plus d'une semaine à l'avance – ce qui va se passer et pour quelles raisons. Nous essayons d'être vraiment pédagogues et allons jusqu'à exposer les rondelles des troncs pour montrer qu'un certain nombre d'arbres devaient vraiment être abattus.

Lorsque nous le pouvons, nous agissons aussi par le canal d'associations ou de groupements d'habitants, lorsque nous les connaissons. Au début du mois d'avril, j'ai reçu l'association Sauvons nos arbres! qui est l'association principale dans ce domaine et avec laquelle nous avons eu plusieurs échanges de courrier et désormais des échanges oraux, cela pour déterminer la marche à suivre et pour que l'information soit la plus fluide possible.

Je conclus en vous disant que nous avons quand même un souci en voyant un certain nombre d'abattages repoussés. Pas plus tard que dimanche, un marronnier est tombé en face du Beau-Rivage; cet arbre était complètement pourri à l'intérieur et il n'avait pas été possible de le déceler. Je répète qu'un certain nombre d'abattages sont rendus nécessaires par le renouvellement du patrimoine arboré, mais nous disposons aussi, dans notre pépinière des Bornaches, d'arbres en suffisance, qui sont toujours plus petits, naturellement. Nous replantons en principe la même espèce, si c'est possible, là où les arbres ont été abattus.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à la magistrate Esther Alder. J'aimerais savoir ce qu'elle compte faire contre la fermeture programmée de la crèche Pimprenelle à Grange-Canal d'où, visiblement, la Ville de Genève risque d'être expulsée. L'Etat va en effet acquérir le bâtiment, appartenant à la Caisse cantonale genevoise de compensation, dans très peu de temps et il désire doubler, voire quadrupler le loyer de la crèche. Peut-on, dans notre situation, se permettre de perdre 20 places de crèche? Que comptez-vous faire? Je crois que le cas est similaire à la crèche de l'Hôtel des Finances. Y a-t-il une contre-attaque qui s'organise? Et arrive-t-on à conscientiser l'Etat? Il nous faut ce genre d'infrastructure que les parents demandent. Je pense que ce serait cynique de la part de l'Etat d'expulser les enfants et les parents!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Effectivement, cette question nous préoccupe. Nous sommes, bien évidemment, conscients de la situation dans laquelle se trouve la crèche Pimprenelle, située dans un bâtiment de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS), à la route de Chêne, et qui offre une vingtaine de places, dont cinq sont réservées à l'OCAS.

L'Etat est dans l'attente de la vente du bâtiment. Les délais sont dépendants de la construction des nouveaux locaux de l'OCAS à Montbrillant et, pour l'heure, la date envisagée, qui doit être confirmée, est août 2012. Dès que l'Etat sera propriétaire du bâtiment, les baux des locataires, et donc de la crèche, seront indexés au prix du marché et vont vraisemblablement doubler. On est actuellement à 265 francs et on risque de passer à 500 francs le mètre carré. Nous sommes donc évidemment très préoccupés, même si l'Etat nous a annoncé que le bail serait reconduit.

Il faut savoir que le Service de la petite enfance a pris contact avec le Département des constructions et des technologies de l'information et suit ce dossier de très près. Nous avons aussi une autre piste, celle-ci en collaboration avec la division des constructions, et le Service de la petite enfance est à la recherche de locaux notamment dans le périmètre des Eaux-Vives, pour pallier toute éventualité. Toutes les pistes sont actuellement étudiées et mes services sont à pied d'œuvre.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse au magistrat M. Pagani, et concerne le cimetière de Châtelaine. Comme vous l'avez peut-être constaté, le mur du cimetière s'est effondré. Je suis un peu surpris, sachant qu'on a de multiples plans en matière de surveillance de notre patrimoine bâti, de voir qu'un simple mur puisse s'effondrer, avec tous les désagréments que cela peut causer. J'aimerais donc savoir si vous avez été prévenu via nos excellents systèmes de surveillance et, le cas échéant, pourquoi est-ce que rien n'a été fait.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais tout d'abord dire à quel point je suis solidaire avec celles et ceux qui ont vu des tombes de proches endommagées par le mur qui s'est effondré. Après avoir été interpellé par certaines familles, je me suis renseigné sur les conditions dans lesquelles cette affaire a eu lieu. Sachez que, bien avant l'effondrement – nous avons par ailleurs déposé une proposition pour la rénovation de l'ensemble du cimetière – un maçon avait été diligenté pour consolider ce mur, ce qui a été fait dans un premier temps. Malheureusement, avec les trombes d'eau qui sont tombées ces derniers jours, le mur s'est effondré quand même. Nous avons mis dès lors tout en œuvre pour protéger les tombes endommagées, les remettre en état, faire marcher les assurances et reconstruire le mur, en consolidant ses bases, qui n'étaient pas des plus solides.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai eu de la peine à trouver le nom du chemin dont j'aimerais vous parler. C'est un che-

min qui borde le parc de l'école de Contamines, entre la rue de Contamines et la rue Crespin, où beaucoup de personnes âgées se promènent et qui est en train de tomber en ruine. Il y a eu plusieurs chutes de personnes âgées et je voulais savoir combien de temps vous alliez attendre avant de faire la réfection du chemin. Je pense que vous ne pouvez pas me répondre avant que je ne vous aie donné le plan, je vais donc vous le remettre...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je profite de cette question pour vous rendre attentifs à deux problèmes. D'abord je ne peux pas répondre si je n'ai pas connaissance du lieu où s'est produit l'incident, et il serait beaucoup plus simple de m'envoyer un e-mail. Les services de l'administration municipale sont très attentifs à répondre très rapidement, de manière proactive aux demandes.

Deuxièmement, beaucoup de concitoyennes et concitoyens pensent que tous les chemins appartiennent à la Ville de Genève. Ce n'est pas vrai, un certain nombre de chemins sont privés et doivent être entretenus par les propriétaires... (*Brouhaha.*) Si on veut résoudre les problèmes de nos concitoyennes et concitoyens, il faudrait pouvoir s'entendre, et tout au moins s'écouter! En conséquence de quoi, Madame la conseillère municipale, je me renseignerai sur le statut de ce chemin et je propose que vous m'envoyiez directement un e-mail, auquel je répondrai si ce n'est dans les vingt-quatre heures, en tout cas dans les quarante-huit heures.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M. le maire Pierre Maudet, que j'aimerais féliciter pour sa réactivité après l'abattage des arbres, cet «acte de vandalisme pur et dur», au parc Baud-Bovy, à côté d'Uni Mail. Ma question est donc très simple: j'aimerais savoir si la plainte contre les sapeurs-pompiers du SIS a été déposée en bonne et due forme, comme vous entendiez le faire d'après vos propos dans la *Tribune de Genève*.

M. Pierre Maudet, maire. Nous parlions d'amendes tout à l'heure: je fais volontiers amende honorable pour cette précipitation qui nous a amené à considérer qu'il y avait eu un acte de vandalisme, alors même que c'étaient les pompiers qui avaient dû intervenir. C'est un couac de communication que je regrette bien évidemment. Quant à la plainte, je me l'adresse à moi-même, cela m'apprendra à réagir trop rapidement!

Ceci dit, Madame la conseillère municipale, vous constaterez que vous n'aurez pas perdu votre question. En effet, nous sommes quand même inquiets, statistiques à l'appui, de l'évolution du vandalisme dans les parcs. Si, dans le

cas d'espèce, nous n'avons heureusement pas eu à déplorer un acte de vandalisme, qui aurait été particulièrement gratuit, bête et méchant, nous devons, en revanche, relever une préoccupation de plus en plus forte des habitants, quant au vandalisme qui s'exprime, parfois de façon plus discrète mais répétée, aussi sur nos patrimoines arborés. Je fais écho ici à la question de tout à l'heure de M. le conseiller municipal Pagan. Nous avons décidé, notamment avec la Délégation de l'aménagement, de prendre toute une série de mesures pour renforcer la protection immédiate des arbres, pour renforcer également la présence de la police municipale, considérant que, chaque année, des dizaines de milliers de francs partent dans la replantation d'arbres vieilliss prématurément ou carrément tués par des activités humaines totalement inadéquates.

Si nous avons péché par excès de rapidité, je plaide volontiers coupable et je prie celles et ceux qui, amis des arbres comme moi, s'en sont émus, de nous excuser.

M^{me} Vera Figurek (EàG). J'ai une question qui s'adresse soit au conseiller administratif M. Pagani, soit au maire M. Maudet. Cela concerne le plateau de Champel où ont commencé les travaux de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). J'ai été interpellée par les habitants du quartier qui m'ont demandé pourquoi il y avait un parking en dur, pas éphémère donc, goudronné, avec des places bleues qui ont été créées, alors même que, si j'ai bien étudié le dossier, il n'y aura pas, sur cette place, de parking. Il faudra donc ôter le goudron pour faire les travaux. Un certain nombre de personnes du quartier s'en sont étonnées et m'ont demandé de relayer cette inquiétude.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Le CEVA devrait être terminé en 2018. Sur ce lieu devrait émerger une sortie de la gare. En conséquence de quoi, les responsables du CEVA, les CFF et l'Etat de Genève ont décidé de prendre à bras le corps la problématique de cet espace, de couper les arbres et d'y installer un parking en compensation de l'ensemble des places qui viendraient à être supprimées, pour faire en sorte que la population subisse le moins possible d'inconvénients.

J'en profite pour vous rappeler que je m'étais engagé à faire en sorte que l'émergence de la gare sur le plateau de Champel soit la plus petite possible. La Ville de Genève avait recouru contre l'émergence telle que prévue par Jean Nouvel, car elle prenait quasiment l'ensemble du triangle. On a obtenu une convention, il y a eu des obligations fixées par l'autorité fédérale mais, malheureusement, les responsables du CEVA ont décrété, de leur seule autorité, qu'il leur fallait beaucoup plus de terrain que nécessaire.

Nous sommes donc dans une situation de rapport de force, je le déplore. Il faut dire que nous ne maîtrisons rien: le parking a été décidé en compensation, encore heureux, mais en ce qui concerne l'implantation et son périmètre, cela ne correspond pas du tout à ce qui a été négocié et à ce que nous avons conventionnellement conclu.

M. Pierre Vanek (EàG). Je ne voulais pas poser de question mais, à la manière dont M. Maudet a répondu à mon collègue Tobias Schnebli, je suis obligé de revenir précisément et avec des points d'interrogation sur le thème qu'il a soulevé. Monsieur Maudet, je suis assez fâché et irrité de la manière dont vous avez balayé d'un revers de main la question qui a été posée. Précisément, vous avez mis sur pied un dispositif dit «Policlic» en disant qu'il était ouvert à tout le monde. Or, ce n'est pas vrai: ici, sur le site, cela s'adresse aux partis politiques qui déposent les statuts avec la signature du président, etc. J'aimerais savoir si vous entendez limiter l'exercice de l'activité démocratique citoyenne en Ville de Genève aux partis politiques, en excluant les associations, les syndicats, les comités référendaires, les groupements ad hoc de citoyens, voire les citoyens individuels. Vous êtes un libéral, censément, Monsieur Maudet, partisan de la liberté individuelle...

La présidente. Dix secondes...

M. Pierre Vanek. Entendez-vous ouvrir cette possibilité à l'ensemble des personnes qui ont des droits démocratiques en Ville de Genève? Deuxième question...

La présidente. Votre temps de parole est épuisé, Monsieur Vanek.

M. Pierre Vanek. Je la pose quand même...

La présidente. Je suis désolée, votre temps de parole est écoulé. M. le maire va répondre à celle que vous avez posée dans le temps qui vous était imparti. La parole est à M. le maire Pierre Maudet. (*Brouhaha.*)

M. Pierre Maudet, maire. Ecoutez, Monsieur le conseiller municipal, si je suis libéral, vous semblez assez radical dans votre propos! Je vous invite à ne pas

vous irriter... (*Remarque de M. Pierre Vanek.*) Nous sommes tous démocrates et je réponds très volontiers à votre question. Visiblement, ma réponse n'était pas suffisamment claire tout à l'heure. Vous avez, effectivement, sur l'internet, l'application «Policlic», application en phase de test. C'est la deuxième phase car la première a été faite avec les remarques des partis politiques. Cette deuxième phase est susceptible d'être améliorée, nous sommes donc ouverts à toutes les propositions.

Nous souhaitons, effectivement, pour des raisons de facilité et administratives, savoir qui va s'inscrire pour réserver quel espace. Il y a, au préalable, un écran sur lequel vous pouvez vous inscrire. A priori, ce sont des personnes morales qui s'inscrivent: associations, partis, syndicats divers et variés. Lorsqu'on donne les autorisations sur le domaine public, on essaye d'éviter d'avoir des sectes ou des groupements qui n'ont pas forcément droit de cité. Il est donc normal qu'on se renseigne. Puis, lorsqu'on vous donne votre mot de passe, qui vous permet de vous identifier, vous avez ensuite un accès libre qui vous permet précisément de réserver *online*, en direct, les emplacements que vous souhaitez.

Si vous constatez que cela ne fonctionne pas, si vous voyez des améliorations à apporter, ou si vous pensez qu'il faudrait étendre les possibilités, nous sommes ouverts, comme nous l'avons toujours été par le passé. Nous sommes dans une phase de simplification – d'ailleurs la plupart des partis en conviennent – de l'accès au domaine public, alors, de grâce, ne compliquez pas vous-même l'exercice des droits politiques sur le domaine public.

M. Claude Jeanneret (MCG). Il y a, dans le périmètre de notre chère ville, de nombreux travaux d'utilité publique et je les salue. Effectivement, la Ville s'équipe de toutes sortes d'infrastructures, mais il faut dire que, lorsque des travaux sont effectués, il arrive quand même qu'à certains endroits les commerçants soient un peu pénalisés, du fait que l'accès à leur commerce devient très difficile, sinon impossible. Or, il me semble que tout le monde n'est pas traité de la même manière à Genève. Par exemple, dans le quartier où se trouve le grand magasin Manor...

La présidente. Dix secondes...

M. Claude Jeanneret. ...lorsque les travaux étaient effectués dans cette région, le grand magasin était indemnisé, mais pas les petits magasins ou petits commerces. Ne serait-il pas possible de mettre en place une procédure simplifiée pour que chacun...

La présidente. Votre temps de parole est épuisé.

M. Claude Jeanneret. ...puisse avoir droit à l'indemnité? Car il y a quand même beaucoup de gens qui sont maltraités et sans moyen de se défendre.

La présidente. Le conseiller administratif Rémy Pagani vous répond.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Cette affaire paraît simple mais est, en réalité, extrêmement compliquée. D'abord, l'Etat de Genève, en ce qui concerne les travaux du tram Cornavin–Onex–Bernex (TCOB), a mis en place une cellule de juristes auxquels il faut s'adresser pour bénéficier éventuellement d'une indemnisation. Je dis éventuellement parce qu'il faut encore prouver qu'il y a une baisse du chiffre d'affaires. Je crois qu'ils réclament le bilan des trois années précédentes pour voir si, effectivement, les chiffres d'affaires ont baissé. Après, selon la nature de l'indemnité, les assurances arrivent en troisième position, pour faire en sorte que les commerçants et les artisans qui ont subi des dommages par rapport aux travaux du TCOB soient correctement indemnisés.

En ce qui concerne les chantiers de la Ville de Genève, c'est une autre affaire puisqu'en fait on valorise l'espace public. Un commerçant, à la place Longemalle par exemple, subit une perte de chiffre d'affaires mais, avec l'amélioration de la qualité de l'espace public grâce aux travaux, il va retrouver, voire dépasser son chiffre d'affaires. Il y a donc une pesée d'intérêts que, bien évidemment, nous évaluons.

J'invite toutes les personnes qui viendraient à subir des pertes dues aux chantiers de la Ville de Genève – l'identification des chantiers de la Ville de Genève est facile, ce sont les banderoles «La Ville construit», «La Ville rénove» – à adresser une demande et des preuves de la baisse de leur chiffre d'affaires. Cela dit, nous discutons avec les commerçants de la manière dont ils peuvent subir le moins possible de désagréments. Nous faisons en sorte que les commerces restent ouverts en construisant par exemple des ponts pour un accès facilité.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Vous venez de conseiller à une de mes collègues, qui vous posait une question il y a quelques instants, de vous envoyer la question et les documents directement par e-mail. Malheureusement, je constate que cela ne marche pas. En effet, il y a à peu près une année, je vous ai posé une question orale, je vous ai transmis dans la foulée, sur vos conseils, un e-mail, avec des photos, pour vous signaler un potelet indica-

teur, à l'angle rue Edouard-Racine/rue Schaub, qui est cassé et qui représente une menace pour les piétons. Est-ce que vous comptez prendre les dispositions pour réparer ce potelet? Ou dois-je vous renvoyer un e-mail? (*Rires.*)

La présidente. Le conseiller administratif vous répondra demain. La parole est à M. Alexandre Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question concerne le magistrat Rémy Pagani, bien évidemment... Nous traitons actuellement, à la commission des travaux et des constructions, de la proposition PR-949 visant à rénover l'école des Crêts-de-Champel pour un coût de 25 millions de francs. Aussi, nous avons appris que cette école allait être désossée et qu'il fallait replacer temporairement les élèves. Il s'agit, quand même, d'une durée de deux ans et, au vu du nombre d'élèves, cela nécessite la construction de 12 baraquements. Or, il semble que ces baraquements seront placés dans le parc Bertrand. La commission s'est étonnée de cette idée, les parcs étant faits pour s'y délasser et pas pour y mettre des constructions. Est-ce que le magistrat Pagani peut nous confirmer que la Ville a renoncé à poser ces 12 baraquements dans le parc Bertrand?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En Ville de Genève, on n'a pas beaucoup de choix. Malheureusement, soit on pose ces baraquements sur des routes, comme à la rue du Village-Suisse, soit on essaye de faire autrement quand il y a de la place, et au parc Bertrand il y a de la place! (*Brouhaha.*) Attendez, je suis toujours preneur des bonnes idées, des idées qui font consensus. (*Remarque de M. Wisard.*) Monsieur le conseiller municipal, il faut encore trouver un préau disponible. Je vous rappelle que les enfants installés à la rue du Village-Suisse ne peuvent pas directement sortir dans le parc Gourgas. Ils doivent aller jouer dans le préau de l'école du Mail et, d'ailleurs, cela crée de la promiscuité qui est extrêmement dommageable pour tous.

Il ne s'agit donc pas simplement de mettre des containers – 12 classes, je crois que c'est en fait une trentaine de containers – il faut aussi mettre de l'espace à disposition pour les enfants. Alors, si on trouve cet espace, bien évidemment, nous entrerons en matière, mais il ne s'agit pas de scolariser les enfants d'un côté et de les envoyer se délasser dans des préaux scolaires à 300 ou 400 mètres.

Voilà la situation. J'appelle celles et ceux qui trouveraient d'autres espaces à m'en faire part. Nous, nous avons fait notre travail et trouvé cette solution. Si elle vous sied, tant mieux, sinon on en trouvera une autre.

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-285, «Pour terminer l'aménagement de la place de jeu du parc Vermont»;
- P-286, «Pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive»;
- P-287, «Pour le soutien des activités citoyennes dans l'espace public en ville de Genève».

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

Mesdames et Messieurs, je vous informe que la motion M-1004 figurant à notre ordre du jour est retirée par ses auteurs.

6. Motion du 21 mars 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Christo Ivanov, Jacques Pagan et Thomas Bläsi: «Emplacement du monument les «Réverbères de la mémoire» (M-1004)¹.

PROJET DE MOTION

Vu:

- l'autorisation de construire N° DD 103917/1 portant sur l'«aménagement du bastion de Saint-Antoine» et accordée à la Ville de Genève par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) le 18 avril 2011;
- le vote du Conseil municipal du 30 janvier 2012 acceptant la proposition PR-861 du Conseil administratif en vue de l'ouverture de trois crédits pour la réalisation des travaux autorisés par le DCTI dans le cadre de l'autorisation de construire susmentionnée;
- l'appel d'offres du 7 février 2012 du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève comprenant l'édification sur le bastion de Saint-Antoine du projet de monument les «Réverbères de la mémoire»;
- que le projet susmentionné, composé de neuf réverbères géants, est le lauréat du concours organisé par le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève dans le cadre de la mise en œuvre de la motion M-759 «Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens»;

¹ Annoncée, 5237.

- que les «Réverbères de la mémoire» ne font pas partie des travaux autorisés par le DCTI dans le cadre de l'autorisation de construire N° DD 103917/1;
- que le bastion de Saint-Antoine est situé en zone protégée au sens de la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 – LCI);
- que la Commission des monuments, de la nature et des sites a rendu, à titre consultatif, un préavis défavorable à l'implantation des «Réverbères de la mémoire» sur le bastion de Saint-Antoine;
- la réponse du Conseil administratif à la motion M-759: «Le département de l'environnement urbain et de la sécurité sera chargé, en concertation avec le Fonds municipal d'art contemporain, le Service d'aménagement urbain ainsi que les porteurs du projet, de proposer des emplacements dans l'espace public susceptibles d'accueillir, de manière permanente, le projet artistique primé»,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- soumettre au vote du Conseil municipal le choix de l'emplacement qui sera destiné au monument les «Réverbères de la mémoire»;
- déposer une demande en autorisation de construire en bonne et due forme auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en vue de la réalisation du monument les «Réverbères de la mémoire» lorsque l'emplacement aura été voté par le Conseil municipal.

La motion est retirée par ses auteurs.

La présidente. Nous allons passer aux motions d'ordonnancement qui demandent l'ajout à notre ordre du jour d'un certain nombre d'objets nouveaux qui concernent tous Merck Serono.

Il s'agit des résolutions:

- R-156 de M^{me} Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg et Alberto Velasco, intitulée: «Naufrage de Merck Serono: n'abandonnons pas les sous-traitants!»;
- R-157 de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Martine Sumi, MM. Jean-Charles Rielle, Luc Broch, Pascal Holenweg, M^{mes} Vera Figurek, Brigitte Studer, MM. Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Denis Menoud, Laurent Leisi, Daniel Sormanni, Jacques Pagan, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Alain de Kalbermatten, Alexandre Chevalier et M^{me} Fabienne Aubry Conne, intitulée: «Soutien aux salarié-e-s de Merck Serono»;
- R-158 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M^{me} Vera Figurek, intitulée: «Récupérons pour la promotion et création de PME les bâtiments de Merck Serono»;

- R-159 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gauthier et M^{me} Vera Figurek, intitulée: «Mettons tout en œuvre afin que la crèche de Merck Serono soit sauvée»;

et de la motion M-1022 de M^{me} Marie Chappuis, MM. Jean-Charles Lathion, Olivier Fiumelli, Gary Bennaïm et Eric Bertinat, intitulée: «Merck Serono et multinationales: stop aux déclarations irresponsables du Conseil administratif!»

Mesdames et Messieurs, je vous propose de ne faire qu'un seul débat et un seul vote sur l'urgence de ces textes.

Je mets cette proposition aux voix.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée par 43 oui contre 19 non (1 abstention).

La présidente. Vous acceptez donc de ne procéder qu'à un seul vote sur ces motions d'ordonnancement. J'ai entendu quelqu'un dire que ce n'était pas possible. En réalité, à partir du moment où ce plénum décide de le faire, c'est possible. J'ai fait cette proposition parce que, avec toutes ces urgences, nous n'avons pas encore commencé à traiter les points de l'ordre du jour, et qu'il y a vraiment des objets soumis à des délais.

Il s'agit maintenant de décider si oui ou non vous voulez discuter en urgence des objets Merck Serono. Je donne la parole à M^{me} Figurek.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Madame la présidente, j'ai l'impression d'être la seule à ne pas avoir compris la procédure qu'on est en train de suivre. Je suis un peu étonnée de la manière de faire. J'aimerais juste m'assurer du fait qu'on votera ensuite sur chaque objet indépendamment. Il y a un réel problème de procédure, parce que les textes qui nous ont été soumis ici parlent tous de Merck Serono, mais par le biais de sujets divers et variés. Entre des PME, une crèche, un soutien aux activités syndicales, ces sujets n'ont rien à voir et cela crée un problème.

Ce n'est pas la première séance où des objets traitent du même thème – je pense, par exemple, au Genève-Servette Hockey Club, au Grand Théâtre – et il est assez malvenu de voter l'urgence sur tous les textes confondus. Je trouve qu'ils n'ont pas du tout le même degré d'urgence. C'est justement de cela qu'aimerait parler notre groupe, car des textes sont bons mais ne devraient pas être traités en urgence. Donc, si vous nous demandez de voter en bloc, cela n'a aucun sens! Cela fait dix ans que je suis au Conseil municipal, certaines personnes siègent ici depuis bien plus longtemps que moi, et jamais on n'a procédé de la sorte. Je suis navrée de devoir chaque fois intervenir sur des problèmes de procédure, mais

au-delà de la procédure, c'est politique. On fait un *package* pour nous faire voter des urgences qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. Ce que nous avons demandé, à la séance du bureau et des chefs de groupe, c'est d'avoir un débat sur toutes les motions et pas un vote en bloc sur l'urgence.

La présidente. Madame Figurek, je vous ai bien entendue. La question que j'ai posée portait bien sur le vote des urgences. Donc, j'entends ce que vous dites, j'en déduis qu'il y a un certain nombre d'objets dont vous auriez, à titre personnel, accepté l'urgence et d'autres pas. A l'instant, nous sommes dans le cas de figure où l'urgence sera effectivement votée en bloc. Après, les objets seront, bien entendu, votés individuellement. Cela est sûr. La parole est à M. Alberto Velasco.

M. Alberto Velasco (S). Merci, Madame la présidente. Je crois avoir compris la proposition qui nous a été faite. Nous ferons un débat commun à tous ces objets et, à ce que j'ai compris, chaque signataire interviendra sur la motion ou résolution qu'il a signée. A la suite de quoi, chacun pourra décider si ces objets doivent être votés en urgence. Je trouve qu'il est possible d'organiser le débat ainsi.

Eu égard au fait que c'est un sujet éminemment important pour notre ville, les mesures proposées sont conservatoires et ne prétèrent absolument pas la lutte actuelle. Je rappelle les pressions qui sont faites par Nestlé notamment pour récupérer ce bâtiment. Je rappelle que toute une série de gens utilisent cette crèche et sont aujourd'hui extrêmement préoccupés de ce qu'il adviendra. Je pense qu'un signal politique doit être donné et le débat à ce titre est, selon moi, important.

M. Mathias Buschbeck (Ve). On va battre des records! Avant on passait des heures pour savoir ce qui était urgent, maintenant on passe des heures pour savoir comment traiter de ce qui est urgent. Je partage ce qui a été dit par M^{me} Figurek. Si on peut gagner du temps en ne faisant qu'un débat sur l'urgence, je pense qu'on va en perdre par la suite si on vote l'urgence en bloc. Chacun ayant déposé sa petite urgence sur Merck Serono, on aura à traiter tous les objets, alors qu'on aurait pu traiter seulement une ou deux motions, en fonction de ce qu'aurait décidé le plénum.

Dans le souci qu'ont les Verts d'être le plus efficaces et le plus rapides dans leurs travaux, nous avons accepté de faire un débat commun. Pour nous, ce qui était important, c'était de faire un débat commun, mais, comme chaque fois qu'on lie des points à l'ordre du jour, à la fin il doit y avoir des votes séparés sur ces urgences.

La présidente. Monsieur Buschbeck, je ne suis pas sûre d'avoir compris ce que vous disiez. Le plénum, à la majorité, vient donc de décider qu'il n'y aurait qu'un vote sur les urgences. Si l'urgence est acceptée, les objets seront, évidemment, votés séparément. La parole est à M. Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Merci, Madame la présidente. Au Parti démocrate-chrétien, nous avons tout compris! (*Rires.*) Et nous aimerions vous dire que nous apprécions votre souci d'avancer dans le débat. Nous souhaitons effectivement que ces objets urgents soient traités d'un coup, qu'ils soient traités ce soir et pas reportés à demain. Nous pensons que, dans le cadre des compétences assez limitées de la Ville, il faut donner un signe aux travailleurs de Merck Serono, qu'ils soient cols blancs, cols bleus ou syndicalistes. Les personnes qui se sont exprimées dans la presse, qui expriment certaines anxiétés, ont le droit de savoir ce que demande le Conseil municipal. Nous souhaitons donc que le débat se fasse ce soir et qu'on ne le reporte pas à demain. Nous sommes préparés à le tenir.

La présidente. Il est 19 h, nous interrompons notre débat et nous le reprendrons à 20 h 30.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5810
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5810
3. Hommage à M. Michel Chevrolet.	5810
4. Questions orales	5820
5. Pétitions.	5842
6. Motion du 21 mars 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Christo Ivanov, Jacques Pagan et Thomas Bläsi: «Emplacement du monument les «Réverbères de la mémoire» (M-1004).	5842
7. Propositions des conseillers municipaux	5846
8. Interpellations	5846
9. Questions écrites	5846

La mémorialiste:
Marguerite Conus